

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL28112019-05 : Modification des délégués après des divers établissement publics de coopération intercommunal (EPCI) et organismes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organe délibérant des syndicats de communes,

Vu la délibération n°DL11042014-06 du 11 avril 2014 relative à l'élection de délégués auprès des divers EPCI et organismes,

Considérant la démission de Monsieur BAUER de ses fonctions accordée par Madame la Préfète en date du 3 octobre 2019 et de ce fait de l'ensemble de ses délégations auprès des divers EPCI et organismes,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Bauer aux postes qu'il occupait au sein des divers EPCI et organismes,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

CONSTATE la démission de Monsieur BAUER auprès des divers EPCI et organismes suivants :

1 – Syndicat intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM)

2 Titulaires : Monsieur Laurent PEYRONDET – Monsieur Michel BAUER

2- Syndicat intercommunal de l'IME et du CAT du Médoc

1 titulaire : Monsieur Michel BAUER

1 suppléant : Madame Hélène CROMBEZ

3- Réserve du Cousseau

Au titre de la ville propriétaire :

1 titulaire : Monsieur Alain BERTRAND

1 suppléant : Monsieur Michel BAUER

4 – Mission local

3 titulaires : Monsieur Michel BAUER – Madame Anne ESCOLA – Madame Bénédicte LABBE

5 – Comité national d'action sociale (CNAS)

1 titulaire : Monsieur Michel BAUER

1 suppléant : Madame Anne ESCOLA

ARTICLE 2

MET A JOUR et PREND ACTE de la composition des délégués auprès des divers EPCI et organismes suivants :

1 – Syndicat intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM)

2 Titulaires : Monsieur Laurent PEYRONDET – Monsieur Philippe WILHELM

2- Syndicat intercommunal de l'IME et du CAT du Médoc

1 titulaire : Madame Pascale MARZAT

1 suppléant : Madame Amandine VIGNERON

3- Réserve du Cousseau

Au titre de la ville propriétaire :

1 titulaire : Monsieur Alain BERTRAND

1 suppléant : Madame Alexia BACQUEY

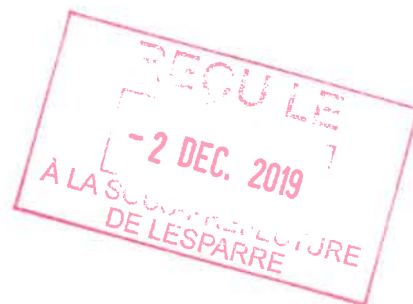
4 – Mission locale

3 titulaires : Madame Pascale MARZAT – Madame Anne ESCOLA – Madame Bénédicte LABBE

5 – Comité national d'action sociale (CNAS)

1 titulaire : Madame Pascale MARZAT

1 suppléant : Madame Anne ESCOLA



Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mmes Amandine VIGNERON et Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 7 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU, Jean-Yves MAS et Jean-Michel JESUPRET

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 2 DEC. 2019

- 2 DEC. 2019

